

Q. Mil neuf cent...?—R. Mil neuf cent vingt-trois. Je suis allé voir M. Weldon. De fait, lorsque je suis allé le trouver, j'avais sur moi le chèque qui était joint au verso de nos pièces justificatives.

Q. Le chèque qui avait été renvoyé, le chèque annulé?—R. Le chèque qu'on avait renvoyé et qui avait été annulé. M. Hicklin, qui se trouvait dans l'anti-chambre, me conduisit jusqu'à M. Weldon.

*L'hon. M. Bennett:*

Q. Au bureau de la douane, à Montréal?—R. Au bureau même de M. Weldon. Après avoir causé avec moi quelques instants, M. Weldon fit venir M. Hicklin et le pria d'aller chercher M. Giroux.

*L'hon. M. Stevens:*

Q. C'est-à-dire M. Giroux, père?

*L'hon. M. Bennett:*

Q. Est-ce bien l'homme que j'indique présentement? (Il désigne A. E. Giroux, surintendant des inspecteurs douaniers, Douanes et Accise, Montréal.)

Le PRÉSIDENT: Debout, monsieur Giroux.

Le TÉMOIN: Oui. C'est bien lui. Je ne connaissais pas M. Giroux du tout. C'était notre première rencontre.

*L'hon. M. Stevens:*

Q. M. Giroux est venu vous trouver?—R. Oui.

Q. Et il discuta cette affaire avec vous et avec M. Weldon?—R. Oui, avec M. Weldon. Je parlais à M. Weldon, et M. Weldon s'adressait à lui. Je n'ai pas causé du tout avec M. Giroux.

Q. Ce vol accompli par le concessionnaire fut alors révélé à M. Giroux, en votre présence?—R. Je n'emploierais pas le terme "vol". M. Weldon attira l'attention de M. Giroux sur le fait que ce chèque avait suivi le cours ordinaire; il lui conseilla d'aller trouver son fils et d'arranger toute l'affaire.

Q. Qu'a dit M. Giroux?—R. Il a déclaré qu'il allait s'en occuper lui-même, en ajoutant que cela pourrait lui prendre deux ou trois jours, mais qu'il allait tout de même redresser l'affaire.

Q. M. Giroux a-t-il sollicité quelque délai afin de trouver les fonds nécessaires pour remplacer le montant du chèque précité?—R. Je ne puis me prononcer sur ce point.

Q. Vous rappelez-vous quelque détail ayant trait à la conversation?—R. Je n'y portais pas particulièrement attention alors. Je me rappelle que je voulais redresser l'affaire en ce qui nous concernait, mais je crois que M. Giroux a dit qu'il faudrait lui accorder deux ou trois jours si on voulait lui permettre d'effectuer le redressement nécessaire.

Q. Et il a entrepris d'effectuer ce redressement?—R. J'en ai l'impression.

L'hon. M. STEVENS: Je crois que c'est tout, monsieur Ferminger.

*L'hon. M. Bennett:*

Q. A-t-il dit qu'il lui fallait un délai de deux ou trois jours pour redresser cette affaire, ou bien qu'il verrait à ce qu'on effectuât ce redressement?—R. Je ne puis vous répondre d'une manière précise sur ce point; il me faut remonter trop loin dans le passé.

Q. Je le sais. M. Goodison m'a signalé que les déclarations n'étaient pas tout à fait semblables, c'est-à-dire qu'il y avait une nuance entre la suggestion qu'il fit de voir lui-même à ce qu'on effectuât le redressement en question et la promesse d'effectuer le redressement.—R. Je ne puis me prononcer d'une manière précise.